

17 janvier 2019

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Thomas Zogg: «Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil administratif suite aux déprédations perpétrées par les pyromanes ayant bouté le feu aux platanes de Baby-Plage?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le quartier des Eaux-Vives a été la scène d'un lamentable spectacle qui s'est déroulé au beau milieu de la nuit du jeudi au vendredi 9 novembre 2018 et qui a laissé Baby-Plage dans un piteux état. Il est déplorable de constater l'ampleur des dégâts qui ont été commis de manière lâche et gratuite dans un lieu particulièrement prisé des familles genevoises.

Mes questions sont les suivantes:

- est-ce que le Conseil administratif envisage de poursuivre en justice les fauteurs de troubles responsables de ces déprédations?
- qu'en est-il de l'état de santé actuel des platanes incendiés?
- qu'advient-il des aménagements de Baby-Plage?
- quelles sont les mesures sécuritaires envisagées par le Conseil administratif pour éviter que ne se reproduisent à l'avenir ce genre de saccages en ces lieux?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Uniques dans leur genre, les installations de Baby-Plage sont gérées par l'association Cheetah Baby-Plage qui les a conçues à base de matériaux de récupération, développées et entretenues depuis 2004. Une subvention de fonctionnement annuelle de 31 500 francs lui est allouée par la Ville de Genève pour accomplir sa mission d'entretien de l'espace de jeux.

En 2015, l'association obtenait de la part du Canton une autorisation de construire pour la mise en conformité des installations nécessitant certaines adaptations relatives aux normes de sécurité en vigueur. Il s'est agi, notamment, de la mise hors service des jeux ayant des hauteurs de chute trop importantes au regard du type de sol, de la pose d'un sol amortissant pour les jeux d'une hauteur supérieure à un mètre, de la réduction des espaces entre les ligaturages des «lianes» en pneus pour éviter les risques d'étranglement, de la suppression des obstacles (barrières, bancs, pierres, etc.) situés sous les jeux ou dans le périmètre de balancement de ceux-ci, de l'espacement des jeux pour éviter les risques d'accidents, de la suppression des jeux accrochés sur les extrémités des

branches, du contrôle du haubanage des branches principales, et de l'instauration d'un contrôle mécanique et visuel des jeux en suspension avec une périodicité de remplacement.

Pour ce faire, le Conseil administratif a soumis à la sagacité du Conseil municipal une proposition chiffrée permettant à l'association de pérenniser et de sécuriser les lieux selon le détail ci-dessus. Déposée avant l'été 2017, cette proposition a été acceptée sur-le-champ par le Conseil municipal, qui a toujours soutenu cet espace ludique non conventionnel. Les travaux ont été menés au cours du printemps et de l'été suivant. Tout au long du chantier de la future plage publique des Eaux-Vives, les jeux sont restés accessibles, grâce à un accord avec le Canton.

Pour faire suite aux événements survenus dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 novembre 2018, la police cantonale a ouvert une enquête et a arrêté, dès le lendemain des faits, un suspect prévenu d'incendie intentionnel.

Le même jour, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a fait sécuriser les lieux et fermer l'entier de l'espace de jeux en accord avec l'association. Les dégâts sont importants: de nombreux jeux ont été brûlés et les platanes sur lesquels ils étaient arrimés ont subi des dégâts importants. Des expertises sanitaires des arbres ainsi que des expertises relatives à la sécurité des jeux ont été effectuées. Pour l'instant, il n'est pas possible d'établir un diagnostic définitif des dégâts subis par les arbres. Celui-ci pourra être établi en juin 2019, une fois le printemps passé, lorsque les feuilles des arbres endommagés seront pleinement formées.

Une analyse de ces expertises par les services municipaux et les offices du Département du territoire chargés de délivrer les attestations de conformité seront nécessaires avant d'autoriser toute réouverture des installations de jeux.

L'association Cheetah Baby-Plage s'est publiquement prononcée pour la réouverture des installations. A notre connaissance, le budget nécessaire à la reconstruction des jeux n'a pas encore été élaboré. Il est donc difficile d'évaluer si la subvention allouée à l'association et le crédit voté dans le cadre de la proposition PR-1237 seront suffisants.

De son côté, le Service de la police municipale (SPM) ajoute que les mesures possibles pouvant être prises consistent à renforcer ses patrouilles et ses contrôles en ce lieu, tout en y apportant une attention particulière.

Enfin, la dernière rencontre en date entre les différentes parties prenantes, que nous relaterons ici, s'est déroulée durant la première quinzaine de janvier 2019. Organisée par la police du feu, elle a réuni du personnel de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), de l'association Cheetah Baby-Plage et de l'ECO.

La police du feu s'est prononcée en faveur de la réouverture de la place sous conditions:

- l'association doit:
 - faire procéder à une expertise des jeux au niveau de leur résistance mécanique;
 - déplacer certains jeux qui se trouvent sur des branches à risque;
 - mettre à jour des plans;
 - attester par la signature de son mandataire architecte que les installations sont conformes aux normes de sécurité.
- L'ECO devra, de son côté, s'assurer qu'il y a du sable en suffisance pour amortir les chutes.
- L'OCAN et le Service des espaces verts (SEVE) devront poser une protection autour des troncs endommagés.

En conclusion, on ne saura pas avant le début de l'été 2019 s'il est possible de reconstruire les jeux.

En attendant, le site ne pourra pas être rouvert tant que toutes les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.

Au nom du Conseil administratif

La conseillère administrative:
Esther Alder

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone